CRISE DES RÉFUGIÉS : L'EUROPE DOIT AGIR

Yves Bertoncini | Directeur, Institut Jacques Delors, France

Piero Gastaldo | Secrétaire général, Compagnia di San Paolo, Italie

Aart De Geus | Président et directeur exécutif, Fondation Bertelsmann, Allemagne

Mikko Kosonen | Président, Fonds d'innovation Sitra, Finlande

Robin Niblett | Directeur, Chatham House, Royaume-Uni

Artur Santos Silva | Président, Fundação Calouste Gulbenkian, Portugal

Guntram Wolff | Directeur, Bruegel, Belgique





ette Tribune est une Lettre ouverte rédigée par les organisateurs du projet <u>Vision Europe</u> et portant sur la crise des réfugiés en Europe et la nécessité d'agir maintenant.

Les dirigeants européens doivent appliquer des solutions européennes communes à la crise des réfugiés. Seules des solutions communes pourront réduire de façon crédible et effective les souffrances humaines et les troubles sociaux et politiques de plus en plus aigus.

La crise des réfugiés constitue un défi de taille, tant pour le bien-être des réfugiés que pour les sociétés européennes. En 2015, plus de 1,5 million de réfugiés ont traversé les frontières à destination de l'Union européenne. De l'Italie à la Pologne et de la Grèce à l'Allemagne, les pays rencontrent d'immenses difficultés à gérer les demandes d'aide humanitaire, d'asile et d'intégration. Les difficultés d'intégration qui vont avec en termes d'hébergement, de langue, de travail et de bien-être sont déjà conséquentes. Si elles ne sont pas gérées comme il se doit, la cohésion sociale et la stabilité politique seront gravement menacées.

Les pays européens ont eu suffisamment de temps pour analyser et évaluer les difficultés de longue date posées par la crise actuelle. Il est désormais temps d'agir – non pas à titre individuel et aux dépens des autres, mais conjointement et dans un esprit de solidarité européenne. C'est pourquoi le projet Vision Europe – un partenariat entre sept grands think tanks et fondations en Europe – s'efforcera, en 2016, de proposer des solutions concrètes à l'actuelle crise des réfugiés et à ses origines. Nous, les sept signataires, à titre individuel, considérons qu'il est urgent d'adopter une approche européenne commune pour compléter les efforts faits aux niveaux local et national.

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun consensus entre les États membres sur la façon de gérer la crise, ni sur les objectifs à atteindre ou les méthodes à utiliser. Pourtant, les désaccords sur le fond doivent être surmontés maintenant. A partir des discussions en cours, nous proposons un programme global au niveau de l'UE, avec cinq grandes dimensions.

Premièrement, il est important de contrôler les frontières extérieures de l'UE afin que seuls les réfugiés fuyant la guerre et les persécutions, et qui ont donc un droit légitime à demander l'asile, puissent pénétrer sur le territoire de l'UE et éventuellement y rester. La frontière extérieure poreuse de l'UE a été perçue comme une perte de contrôle inacceptable par de nombreux citoyens européens et a créé de faux espoirs chez des migrants en situation irrégulière tentant de rejoindre l'Union. Le contrôle des frontières de l'espace Schengen devrait être un effort collectif de l'UE et de tous les États membres, coordonné par les institutions européennes avec un personnel d'encadrement et une aide financière fournie aux États membres situés à la périphérie de l'UE. Il est essentiel de regagner le contrôle des frontières extérieures de l'UE pour protéger les frontières intérieures ouvertes.

Deuxièmement, au-delà du plan de relocalisation déjà décidé de 160 000 réfugiés depuis la Grèce et l'Italie, l'UE devrait instaurer un système qui répartisse un nombre bien plus élevé de réfugiés à travers l'Union, en provenance directe des « hotspots » de l'UE et des pays voisins tels que la Turquie, la Jordanie ou le Liban. Les États membres ne souhaitant pas eux-mêmes accueillir des réfugiés pourraient décider d'apporter une contribution essentiellement financière au système. Un Fonds de solidarité pour la migration devrait être créé pour gérer ce système



de financement compensatoire. Les efforts de la Turquie en vue de réduire les traversées en mer Egée devraient s'accompagner d'une volonté des États membres de l'UE d'accueillir des réfugiés de façon ordonnée. Les conclusions du Conseil européen semblent aller dans la bonne direction à cet égard.

La troisième mesure devrait consister à améliorer, normaliser et accélérer les procédures de traitement des demandes d'asile. Plus les réfugiés savent rapidement s'ils peuvent ou non rester, plus il est possible de consacrer de l'énergie à leur intégration dans les sociétés des pays d'accueil et au regroupement familial. Plus la décision est prise tôt, plus il est juste et faisable de renvoyer les réfugiés dont les demandes sont refusées dans le plein respect du droit international et des droits de l'homme. De plus, les États membres ne peuvent se permettre d'appliquer des normes très différentes en matière d'octroi du statut de demandeur d'asile. Selon le droit international, il ne peut y avoir de limite au nombre de personnes pouvant demander l'asile.

La quatrième mesure que nous recommandons vise à intensifier les efforts faits au niveau de l'UE pour améliorer les conditions de vie des réfugiés résidant dans des pays proches de leurs pays d'origine. De nombreux réfugiés souhaitent rentrer chez eux dès que la situation sera de nouveau sûre. Ils ne devraient pas être poussés à entamer un périple dangereux en direction de l'Union européenne uniquement à cause des conditions intenables dans les pays où ils ont actuellement trouvé refuge.

Enfin, l'UE et ses États membres devraient tout faire pour mettre fin aux violents conflits qui sont les principales causes de la crise. L'Europe doit notamment investir considérablement dans le processus de paix en Syrie. L'UE doit

également renforcer l'ambition et les ressources de sa politique de voisinage, avec pour objectif de contribuer à stabiliser la région et d'améliorer les conditions de vie et les opportunités économiques dans le voisinage méridional.

Cependant, il faut aussi agir au niveau national, notamment dans les pays de l'UE où un nombre élevé de réfugiés bénéficie ou devrait bénéficier de l'asile. La répartition des réfugiés entre les municipalités et les régions devrait être équitable et s'accompagner de l'aide et des ressources nécessaires de l'échelon national, en mettant l'accent sur l'éducation et la formation linguistique. La reconnaissance des compétences professionnelles et le soutien pour intégrer le marché du travail devraient être proposés très tôt. Nous avons besoin d'un dialogue entre les réfugiés et la société du pays d'accueil au sein de nos sociétés. Il est important de souligner que le respect des droits de l'homme, des valeurs démocratiques et des normes culturelles est indispensable pour séjourner de façon prolongée dans le pays d'accueil européen concerné.

Issus de sept pays européens aux politiques et approches nationales différentes concernant la crise des réfugiés, les fondations et think tanks du projet Vision Europe coopèrent pour proposer de nouvelles idées, encadrer un débat informé et souligner les avantages de solutions européennes communes à des problèmes d'envergure européenne. L'Europe est suffisamment solide pour gérer les enjeux liés à la migration, mais uniquement si ses dirigeants politiques agissent maintenant et de façon responsable, et utilisent les ressources à leur disposition, notamment pour soutenir les activités de la société civile dans ce domaine. Nous ne devons pas laisser l'espace public aux populistes et nationalistes qui font de fausses promesses. Seule une solution européenne peut être viable et durable.

AMPLIFIER LES SIGNAUX POSITIFS ET AGIR À LA SOURCE António Vitorino, *Tribune*, Institut Jacques Delors, mars 2016

SCHENGEN À L'ÉPREUVE : ENJEUX ET PERSPECTIVES POLITIQUES Yves Bertoncini et António Vitorino, *Policy paper No 158*, Institut Jacques Delors, janvier 2016

« SCHENGEN » : COURSE CONTRE LA MONTRE OU JEU DE DUPES ? Yves Bertoncini et António Vitorino, *Tribune*, Institut Jacques Delors, janvier 2016

Directeur de la publication: Yves Bertoncini • La reproduction en totalité ou par extraits de cette contribution est autorisée à la double condition de ne pas en dénaturer le sens et d'en mentionner la source • Les opinions exprimées n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s) • L'Institut Jacques Delors ne saurait être rendu responsable de l'utilisation par un tiers de cette contribution • Traduction à partir de l'anglais : Charlotte Laigle • © Institut Jacques Delors











